

COUPON RÉPONSE

Etre bénéficiaire de l'obligation d'emploi, c'est appartenir à, au moins l'une des catégories suivantes :

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Carte d'invalidité
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)
- Pension d'invalidité (si l'invalidité réduit au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain)
- Rente suite à un accident du travail ou maladie professionnelle (si Incapacité Permanente Partielle : IPP > 10%)
- Sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident dans l'exercice de leurs fonctions et titulaires d'une rente ou d'une allocation
- Pension militaire d'invalidité
- Reclassement statutaire
- Changement d'affectation de poste pour inaptitude (sur avis du comité médical ou de la commission de réforme et validation de la Commission Administratives Paritaires : CAP)

Si vous êtes Bénéficiaire de l'Obligation d'emploi, vous pouvez nous en informer, en déposant ce coupon-réponse à la médecine du travail ou aux référents Handicap en cochant la case correspondante à votre statut et en nous précisant votre nom et prénom :

AUPRÈS DE QUI S'ADRESSER ?

MDPH

04 75 85 88 90

RÉFÉRENTS HANDICAP ET SERVICE SOCIAL

Isabelle DROUHIN : 42 21

Murielle THOLLET : 47 75

RÉFÉRENTS HANDICAP

David BRELY : 41 06

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SOINS

Anne Sophie GONZALVEZ

(DRH-DAM) : 41 35

Isabelle LOUIS BURLAT (DS) : 40 11

Audrey TOURRE : 41 28

MÉDECINE DU TRAVAIL

04 75 85 41 37



AVANTAGES HANDICAP



...et pourquoi
pas moi ?



LE HANDICAP AU TRAVAIL

PARLONS-EN !

Tout le monde peut être concerné !



80%

des handicaps ne sont pas visibles

1/3

des handicaps sont consécutifs à un accident

46%

des handicaps sont liés au vieillissement ou à une maladie

SI VOUS RENCONTREZ LES SITUATIONS SUIVANTES...

Je porte des prothèses auditives

Je n'arrive plus à conduire de nuit

Je ne peux plus porter de charges lourdes

Je ne supporte plus de travailler en équipe

Je suis diabétique

Je n'entends plus rien, je suis obligé de mettre à fond la télévision

J'éprouve des difficultés pour respirer

Je fais de l'anorexie

J'éprouve des difficultés de concentration

Au regard de ces difficultés, en fonction de la situation dans laquelle vous vous trouvez, vous pouvez être reconnu handicapé.

QUELQUES REPÈRES...

HANDICAP MOTEUR
Myopathie
Paralysie

HANDICAP PSYCHIQUE
Bipolaire

HANDICAP MENTAL
Autisme
Trisomie

MALADIES INVALIDANTES
Epilepsie
Sclérose en plaque
Diabète

HANDICAP SENSORIEL
Handicap visuel
Handicap auditif

Se faire reconnaître Travailleur Handicapé peut vous permettre de bénéficier de tous les accompagnements possibles et de prétendre à des droits particuliers :

- Un aménagement de poste de travail (affectation particulière, aménagements horaires, achat matériel, prothèses auditives,...)
- Un temps partiel de droit rémunéré au prorata du temps de travail
- Possibilité de pérennisation accélérée dans le cas d'un poste vacant (et suivant l'évaluation)
- Toutes formations spécifiques destinées à compenser le handicap, favoriser le maintien dans l'emploi, la reconversion professionnelle et l'évolution de carrière
- En cas d'inaptitude aux fonctions, un accompagnement personnalisé (aide à l'élaboration d'un projet professionnel, bilan de compétences et d'orientation, formations en vue des reconversions y compris qualifiantes et diplômantes)
- Un départ en retraite anticipé sous conditions

Mais aussi, sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à :

- Une allocation adulte handicapé (AAH)
- Une carte CES (carte européenne de stationnement)
- Des dispositions fiscales avantageuses (1/2 part supplémentaire, abattement sur le revenu imposable, réduction ou crédit d'impôt selon les dépenses engagées en raison de votre handicap, exonération de la taxe d'habitation, de la redevance télévisions et de la taxe foncière)
- Une majoration de 30% de la bonification versée par l'Etat sur les chèques vacances
- Une Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) : cette prestation compense les surcoûts liés au handicap, elle prend en compte l'ensemble de ????

